



CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2008

PROCES-VERBAL



DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL



DU 21 MARS 2008



CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 21 MARS 2008

ORDRE DU JOUR

- 1° - Installation du Conseil Municipal.
- 2° - Election du Maire.
- 3° - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.
- 4° - Election des Adjoints au Maire.

La séance est ouverte à 10 Heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire sortant et Doyen d'âge.

POINT 1 – Installation du Conseil Municipal.

Rapporteur : M. RAUSCH, Maire sortant et Doyen d'âge

En qualité de Maire sortant, j'ai convoqué, ce jour, 21 Mars 2008, les nouveaux Conseillers Municipaux issus du scrutin du 16 Mars 2008.

Conformément aux articles L 2121-7 et 12, L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette réunion se tient entre le vendredi et le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le Conseil a été élu au complet. Le délai de convocation a été respecté et la convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

* * * * *

Je vous rappelle que lors du dernier recensement de 1999, la Ville de METZ comptait 127 498 habitants.

Par conséquent, et conformément à l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de membres du Conseil Municipal est de 55.

Je vous donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales, scrutin du 16 Mars 2008.

- nombre d'électeurs inscrits :	73 272
- nombre de votants :	38 362
- nombre de suffrages exprimés :	37 512

ONT OBTENU :

1.	La liste "Metz pour vous et avec vous"		
	Marie-Jo ZIMMERMANN	9 118 voix soit 7 sièges)
)
2.	La liste "L'équipe Jean-Marie RAUSCH, un destin pour Metz"	10 283 voix soit 7 sièges) 55 sièges
)
3.	La liste "Ensemble pour l'avenir de Metz")
	Dominique GROS	18 111 voix soit 41 sièges)

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal par ordre du tableau.

M.	RAUSCH Jean-Marie	Présent
M.	PLANCHETTE Daniel	Présent
M.	GROS Dominique	Présent
Mme	HEBER-SUFFRIN Danielle	Présente
M.	TRON Jacques	Présent
M.	KRAUSENER Gilbert	Présent
Mme	KNECHT Huguette	Présente
M.	FONTE Antoine	Présent
M.	DARBOIS René	Présent
Mme	RIBLET Marie	Présente
Mme	OLESINSKI Marielle	Présente
M.	LECOCQ Jean-Louis	Présent
M.	GANDAR Pierre	Présent
Mme	PALLEZ Christiane	Présente
M.	HEULLUY Bernard	Présent
Mme	MEDOC Michèle	Présente
Mme	SALLUSTI Patricia	Présente
Mme	BORI Danielle	Présente
M.	LIOGER Richard	Présent
Mme	KAUCIC Isabelle	Présente
M.	SCHUMAN William	Présent
M.	JEAN Thierry	Présent
Mme	CARRE-VERDIER Martine	Présente

Mme	FERRARO Françoise	Présente
M.	MARECHAL Jacques	Présent
M.	NZIHOU Patrice	Présent
Mme	FRITSCH-RENARD Anne	Présente
Mme	LEBLAN Brigitte	Présente
Mme	MERTZ Claire	Présente
M.	TOULOUZE Jean-Michel	Présent
Mme	OASI-SCHAEFFER Catherine	Présente
Mme	BRESSON Maryse	Présente
M.	BELHADDAD Belkir	Présent
M.	MARTALIE Stéphane	Présent
M.	PAYRAUDEAU Olivier	Présent
Mme	DUPONT Laure	Présente
M.	KOENIG Sébastien	Présent
Mme	SAADI Selima	Présente
Mme	DE OLIVEIRA Nathalie	Présente
M.	SCUDERI Thomas	Présent
Mme	PISTER Raphaëlle	Présente
M.	LEKADIR Hacène	Présent
Mme	GENET Christine	Présente
Mme	LETY Michèle	Présente
M.	THIL Patrick	Présent
M.	KHALIFE Khalifé	Présent
Mme	BOH-PETIT Dominique	Présente
Mme	STEMART Anne	Présente
M.	JACQUAT Denis	Présent
M.	ANTOINE Christian	Présent
Mme	QUILLOT Anne-Noëlle	Présente
Mme	ZIMMERMANN Marie-Jo	Présente
Mme	NICOLAS Martine	Présente
Mme	COLIN-OESTERLE Nathalie	Présente
M.	LEBEAU Emmanuel	Présent

Je déclare ces Dames et ces Messieurs installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux de la Ville de Metz.

Pour procéder à l'élection du nouveau Maire, je confie la présidence de cette assemblée au doyen d'âge (L 2122-8).

Excusez, c'est encore moi !

- rires dans la salle -

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2541-6), le Conseil Municipal doit désigner un Secrétaire. (La tradition faisait que par le passé, le plus jeune Conseiller remplissait ce rôle).

Le plus jeune, c'est ?

M. GROS – Monsieur Hacène LEKADIR.

M. RAUSCH – Bon.

Il faudrait peut-être qu'il vienne ici ? Non ?

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. RAUSCH – Ah ! Il y a la table, là !

Ah, très bien !

Alors qu'il vienne ici, et qu'il prenne place ici.

- applaudissements -

M. RAUSCH - Il est demandé à deux Conseillers Municipaux de bien vouloir remplir le rôle de scrutateurs.

Alors on peut en désigner un de chaque groupe. Le plus jeune de chaque groupe.

M. GROS – Monsieur LEBEAU.

M. RAUSCH – Monsieur LEBEAU et Madame STEMART.

- applaudissements –

POINT 2 – Election du Maire.

Rapporteur : M. RAUSCH, Doyen d'âge

M. RAUSCH – Alors je vous rappelle que la loi interdit tout débat sous la présidence du Doyen d'âge.

Vous pouvez simplement annoncer les candidatures, mais pas d'autres commentaires.

Alors, qui est candidat ?

M. GROS – Je déclare ma candidature.

M. RAUSCH – Monsieur GROS déclare sa candidature.

Madame GENET ?

Mme GENET – Oui, au nom du groupe "Un destin pour Metz" je présente la candidature de Patrick THIL.

M. RAUSCH – Merci.

Madame ZIMMERMANN ?

Mme ZIMMERMANN – Au nom de notre groupe, je respecte les électeurs de Metz et nous ne présentons aucun candidat.

Et nous nous abstiendrons pour l'élection.

- applaudissements -

M. RAUSCH – Bon.

Pas d'autres candidatures ? Non.

Alors où est la boîte ?

M. – Elle est derrière, la boîte.

M. RAUSCH – Ah oui.

M. – Il faut qu'on se déplace.

M. GROS – On va faire passer l'urne.

M. RAUSCH – On va faire passer l'urne, oui, oui, d'accord.

Bon.

Le scrutin est ouvert.

Alors, vous faites passer l'urne.

Alors, on me dit qu'il y a des nouvelles réglementations, je ne les connaissais pas. Il faut écrire avec le stylo noir qui est fourni et en majuscules.

**- M. Emmanuel LEBEAU et Mme Anne STEMART
assurent les fonctions de scrutateurs –**

Bon alors le scrutin est ouvert.

- déroulement des opérations de vote –

M. RAUSCH – Alors il y en a 7 qui ne participent pas au vote.

Tous les autres ont voté ?

Pas d'observation ?

M. GROS – Non, il y a Monsieur LEBEAU qui a voté.

M. RAUSCH – Tout le monde a voté.

M. GROS – Monsieur LEBEAU a voté. Il y en a 6 qui n'ont pas participé au vote.

M. RAUSCH – Monsieur LEBEAU a voté, alors il y en a 6 qui n'ont pas participé au vote.

D'accord.

Très bien.

Le scrutin est clos.

Alors vous pouvez commencer le dépouillement.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Mme STEMART – Monsieur GROS : 41 voix.

Monsieur THIL : 6 voix.

Bulletins blancs ou nuls : 2.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	49
Bulletin (s) blanc (s) et nul (s) :	2

Suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24

Ont obtenu :

M. Dominique GROS	41 voix	élu
-------------------	---------	-----

M. Patrick THIL

6 voix

- applaudissements –

M. RAUSCH – Bien, Mesdames, Messieurs, je vais accomplir mes dernières secondes de Maire.

Je vais vous lire la motion.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités pris notamment en ses articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, LO 2122-4-1 et L.2122-5,

CONSIDERANT que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT que l'élection a été menée conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

DE DESIGNER Monsieur Dominique GROS

pour siéger au Conseil Municipal de la Ville de Metz en qualité de Maire.

M. RAUSCH – Et je le félicite.

- applaudissements –

- M. RAUSCH, excusé, quitte la salle des délibérations –

- procuration à M. KHALIFE –

M. le Maire – Mesdames et Messieurs, chers Collègues, je vous dirai quelques mots tout à l'heure, mais je vais continuer la séance avec le point numéro 3.

POINT 3 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.2121-2, L.2122-1, L.2122-2, L.2122-2-1, L.2122-18-1,

VU la faculté légale laissée au Conseil Municipal de déterminer le nombre des Adjoints au Maire dans la limite de 30% de son effectif légal,

VU que tout dépassement de ce seuil, dans la limite de 10% supplémentaires, doit correspondre à la création de postes d'Adjoints en charge d'un ou plusieurs quartiers messins,

CONSIDERANT que le nombre d'adjoints peut être porté au maximum à 21 dont 5 chargés plus particulièrement d'un ou plusieurs quartiers de Metz,

DECIDE :

DE FIXER le nombre total d'Adjoints au Maire de la Ville de Metz à 19 postes dont 4 en qualité d'Adjoints au Maire en charge d'un ou plusieurs quartiers messins.

M. le Maire – J'ai bien dit 19. C'est-à-dire, 15 + 4.

Y a-t-il des questions ?

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Eh bien écoutez, je vais mettre cette proposition aux voix.

Qui est contre ?

Je compte les oppositions. Une, deux, levez bien la main que je ne me trompe pas, trois oppositions. Quatre oppositions.

Quatre oppositions.

Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit abstentions.

Et donc j'en conclus que tous les autres sont favorables, et je vous en remercie.

Il y aura donc 15 Adjoints, et 4 Adjoints chargés de quartiers. Au total, donc, 19 Adjoints au Maire.

Je vous remercie.

- applaudissements -

POINT 4 – Election des Adjointes au Maire.

Rapporteur : M. le Maire

Motion 1

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE – MODALITES DE DEPOT DES LISTES

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités pris notamment en ses articles L.2121-20, L.2122-1, L.2122-2, L.2122-2-1, L.2122-4, LO 2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7-2 et L.2122-18-1,

CONSIDERANT que l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule notamment que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que la liste doit être présentée pour permettre une parité au sein des adjoints sans que l'écart entre les membres de sexe différent ne soit supérieur à un,

CONSIDERANT que la ou les listes de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a décidé au cours de la même séance de fixer le nombre de postes d'Adjointes au Maire dont certains en charge d'un ou plusieurs quartiers messins,

CONSIDERANT qu'il appartient à tout membre du Conseil Municipal de pouvoir déposer une liste de candidats et de disposer du temps nécessaire pour constituer une telle liste,

DECIDE

DE PERMETTRE le dépôt de listes de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire comportant au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjointes à désigner,

D'AUTORISER le dépôt de ces listes en cours de séance,

DE CONSIDERER que le dépôt de la liste de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire sera matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote.

DE PROCEDER à l'élection des Adjointes au Maire conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et en suivant les prescriptions indiquées ci-dessus.

M. le Maire – Alors s'agissant des listes, j'ai l'intention de déposer une liste d'Adjoints au Maire que je tiens ici.

Y a-t-il d'autres intentions d'Adjoints ?

Oui ? Madame ?

Mme ZIMMERMANN – Comme pour l'élection du Maire, nous ne participerons pas au vote.

M. le Maire – Je vous remercie.

Mme ZIMMERMANN – Et, oui excusez-moi, on ne présente personne.

M. le Maire – Vous ne présentez personne.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme GENET – Egalement, nous ne présenterons personne et nous ne participerons pas au vote.

M. le Maire – Bien.

Donc, si je comprends bien, une seule liste d'Adjoints est proposée.

Je vais vous en faire lecture.

Premier Adjoint	Richard LIOGER
Deuxième Adjoint	Christiane PALLEZ
Troisième Adjoint	René DARBOIS
Quatrième Adjoint	Isabelle KAUCIC
Cinquième Adjoint	Thierry JEAN
Sixième Adjoint	Anne FRITSCH-RENARD
Septième Adjoint	Antoine FONTE
Huitième Adjoint	Danielle BORI
Neuvième Adjoint	Jacques TRON
Dixième Adjoint	Patricia SALLUSTI

Onzième Adjoint	Bellkir BELHADDAD
Douzième Adjoint	Marielle OLESINSKI
Treizième Adjoint	Sébastien KOENIG
Quatorzième Adjoint	Danielle HEBER-SUFFRIN
Quinzième Adjoint	Thomas SCUDERI
Seizième Adjoint	Françoise FERRARO
Dix-septième Adjoint	Patrice NZIHOU
Dix-huitième Adjoint	Selima SAADI
Dix-neuvième Adjoint	Olivier PAYRAUDEAU

Alors il s'agit maintenant de l'élection proprement dite.

Je vais me tourner vers l'administration.

Il y a un rappel au Règlement ?

Monsieur LEBEAU ?

M. LEBEAU – Est-ce qu'il est possible de connaître les attributions de compétences de chaque Adjoint ?

M. le Maire – Non, ce n'est pas l'objet.

M. LEBEAU – D'accord.

M. le Maire – Ce sera par délégations, et c'est de ma responsabilité.

M. LEBEAU – D'accord. Pas de problème.

M. le Maire – Voilà.

Donc je vais demander aux services les modalités d'élection.

On procède de la même façon.

Je vous propose, pour simplifier, de mettre simplement oui, ou de mettre non, ou blanc.

M. – ... non, non ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Non ? Ce n'est pas ça ?

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Il faut mettre la liste.

Voilà.

Vous avez une liste.

Sinon, vous voulez des enveloppes ?

On va distribuer des enveloppes, comme ça ceux qui veulent mettre la liste dans les enveloppes mettront la liste dans les enveloppes.

On va respecter les formes, c'est préférable.

M. le Maire – Madame STEMART est demandée au dépouillement.

Donc on va passer au vote, en procédant, de la même manière.

- déroulement des opérations de vote -

M. le Maire – Je vous remercie.

- dépouillement -

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Mme STEMART – Votants : 42.

Bulletin blanc et nul : 1.

Suffrages exprimés : 41.

M. le Maire – Je vous remercie.

DEPOUILLEMENT

Nombre de votants :	42
Bulletin (s) blanc (s) et nul (s) :	1

Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	21

M. le Maire – Les 19 personnes de cette liste sont déclarées Adjoints.

- applaudissements –

Motion 2

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE - DESIGNATION

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités pris notamment en ses articles L.2121-20, L.2122-1, L.2122-4, LO 2122-4-4, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7-2 et L.2122-18-1,

VU la liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire ayant obtenu la majorité des suffrages,

CONSIDERANT que la liste a été présentée pour permettre une parité au sein des Adjoints sans que l'écart entre les membres de sexe différent ne soit supérieur à un,

DECIDE

DE DESIGNER pour siéger au Conseil Municipal de la Ville de Metz en qualité d'Adjoints au Maire, les Conseillers Municipaux figurant sur la liste présentée en séance du Conseil Municipal, ci-après annexée, et dans l'ordre suivant :

- Monsieur LIOGER Richard
- Madame PALLEZ Christiane
- Monsieur DARBOIS René
- Madame KAUCIC Isabelle
- Monsieur JEAN Thierry
- Madame FRITSCH-RENARD Anne
- Monsieur FONTE Antoine
- Madame BORI Danielle
- Monsieur TRON Jacques
- Madame SALLUSTI Patricia
- Monsieur BELHADDAD Bellkir
- Madame OLESINSKI Marielle
- Monsieur KOENIG Sébastien

- Madame HEBER-SUFFRIN Danielle

- Monsieur SCUDERI Thomas

et

- Madame FERRARO Françoise

- Monsieur NZIHOU Patrice

- Madame SAADI Selima

- Monsieur PAYRAUDEAU Olivier

chargés d'un ou plusieurs quartiers messins.

LISTE RELATIVE A LA DÉSIGNATION DES ADJOINTS

ADJOINTS AU MAIRE

- 1 – LIOGER Richard
- 2 – PALLEZ Christiane
- 3 – DARBOIS René
- 4 – KAUCIC Isabelle
- 5 – JEAN Thierry
- 6 – FRITSCH-RENARD Anne
- 7 – FONTE Antoine
- 8 – BORI Danielle
- 9 – TRON Jacques
- 10 – SALLUSTI Patricia
- 11 – BELHADDAD Bellkir
- 12 – OLESINSKI Marielle
- 13 – KOENIG Sébastien
- 14 – HEBER-SUFFRIN Danielle
- 15 – SCUDERI Thomas

ADJOINTS CHARGÉS D'UN OU PLUSIEURS QUARTIERS MESSINS

16 – FERRARO Françoise

17 – NZIHOU Patrice

18 – SAADI Selima

19 – PAYRAUDEAU Olivier

M. le Maire – Alors Mesdames, Messieurs, chers Amis, pour commencer mon travail de Maire, je voudrais d'abord rendre un hommage à deux personnes qui nous ont quittés très récemment ; je voudrais parler de Fernand DAMIEN qui a été enterré hier et de Jean LAURAIN qui est mort il y a une dizaine de jours.

Et je voudrais vous demander, en leur mémoire, puisqu'ils ont été dans ces lieux très actifs d'observer une minute de silence.

- minute de silence –

M. le Maire – Je vous remercie.

Je ne ferai pas de long discours. Je voudrais simplement remercier chaleureusement les Messins et les Messines qui nous ont fait confiance.

Je remercie ceux qui nous ont fait confiance, et je remercie les Messins et les Messines qui ont participé à cette campagne électorale.

L'important, en démocratie, c'est le débat.

L'important, en démocratie, c'est l'échange.

Donc, tous les Messins qui ont participé ont contribué à cette élection puisqu'en fait, c'est nos règles de la démocratie.

Je mesure d'ailleurs le travail qui nous reste quand on voit le taux d'abstentions de cette ville de Metz.

J'ai assez fait des calculs dans ma vie, sur le taux réel de gens qui élisaient les responsables politiques messins pour savoir la modestie que doit m'inspirer mon score.

Avec plus de 47 % d'abstentions – certes, c'est mieux que 53, mais c'est insuffisant - nous savons que notre démocratie messine est fragile parce qu'elle n'est pas complètement prise en compte par l'ensemble de la population.

Je mesure néanmoins l'honneur qui m'est fait, et je tâcherai, nous tâcherons de nous en montrer dignes.

Je sais d'où je viens, et je sais que la Ville de Metz dépasse tous ses maires, tous ses échevins, tous ses gouverneurs, tous ses évêques qui l'ont dirigée.

Je suis dans un salon du 18ème siècle, nous sommes dans un salon du 18ème siècle.

Ici est venu Napoléon, ici sont venus tous les Présidents de la République, ici est venu le Maréchal FOCH.

On mesure, en regardant ces murs, en connaissant l'histoire locale, que nous sommes dans la continuité de l'histoire de notre ville, et dans la continuité de l'histoire du pays.

J'ai coutume de dire que la cathédrale qui a été faite en 3 siècles a vu des dizaines et des dizaines d'échevins. On ne se rappelle plus des échevins ; la cathédrale est encore là.

Et donc je mesure aussi la modestie qui doit nous habiter.

Néanmoins, je mesure aussi la force qui doit nous habiter pour conduire cette ville plus loin, pour la faire aller de l'avant, pour être au service de sa population, et pour la faire briller sur la carte de France.

Et j'ajouterai, et la faire briller sur la carte de l'Europe.

Le mandat que vous me confiez, je veux qu'il soit le mandat de la démocratie retrouvée.

Non pas que la démocratie formelle ne fût pas appliquée; elle l'a été; il n'empêche que ces insuffisances que j'ai signalées, c'est notre défi à tous.

Et je le dis aussi aux membres de l'opposition; nous sommes tous responsables de cette situation.

Dans l'opposition, j'en avais ma part de responsabilité, et nous devons tous travailler à l'amélioration de cette situation.

C'est peut-être moralement la situation la plus délicate que nous ayons puisque nous sommes la ville de France où l'on s'abstient le plus.

Je l'ai déjà dit pendant la campagne électorale, nous ferons tout pour que le fonctionnement de cette assemblée soit démocratique, et nous donnerons les moyens de travailler à l'opposition, y compris en termes de salles, et y compris en termes de positionnement partout où c'est utile et nécessaire.

Nous en reparlerons au prochain Conseil Municipal.

Et pour le reste, je souhaiterais maintenant, dans une démarche citoyenne, une démarche républicaine, et une démarche d'humilité, par rapport à ceux qui nous ont précédés, et qui sont morts, que nous allions, pour ceux qui le veulent, ensemble, en cortège, jusqu'au Monument aux Morts, déposer une gerbe.

Je serais heureux si les personnes qui nous ont accompagnés ici aujourd'hui, et qui sont nombreuses dans cette salle, nous accompagnent.

Ce Monument aux Morts de Metz, je ne prendrai pas la parole devant, mais il est superbe, parce que c'est une Piéta. C'est une mère qui pleure son fils. Ici, à Metz, on ne sait

jamais qui est mort pour qui, parce qu'il y en a qui sont morts pour le Kaiser, il y en a qui sont morts pour la République, il y en a qui sont morts parce qu'ils ont été pris dans des circonstances qu'ils n'avaient pas prévues.

Et notre Monument aux Morts est peut-être un des plus beaux Monuments aux Morts qu'il soit, une mère qui pleure son fils.

C'est aussi la conséquence de notre histoire, notre histoire complexe. Notre histoire qui est à la fois notre fierté, que nous n'oublions pas, et qui a été souvent notre handicap.

Il faut que nous en fassions une force.

Ce petit pèlerinage de quelques centaines de mètres que je vous propose doit aussi nous faire comprendre que les Elus que nous sommes, ici autour de la table, doivent être dans la rue, doivent être avec les Messins, les regarder dans les yeux, leur parler.

La place de l'Elu est avec la population.

C'est le vœu que je forme.

Et c'est le vœu que je forme pour nous tous, les 55, et pas seulement pour les 41 de ma liste qui sont élus aujourd'hui.

Nous avons à ouvrir une nouvelle page de l'histoire de la ville. J'espère qu'elle sera féconde.

Je vous remercie.

- applaudissements -

M. le Maire – Alors, s'il vous plaît, quelques communications.

Ne sortez pas avant d'avoir signé le procès-verbal de séance. C'est capital. Aujourd'hui même. Donc, vous ne bougez pas.

Les membres du Conseil Municipal peuvent se faire délivrer une carte de légitimation. Je ne sais pas si ça sert beaucoup, mais, bon!

A cet effet, Mesdames et Messieurs les élus devront en faire la demande écrite en joignant une photo d'identité en couleurs au Secrétariat du Conseil Municipal qui se chargera des modalités nécessaires à la délivrance de cette carte.

Une deuxième photo également en couleurs vous sera demandée pour le Site Internet.

Une notice biographique a également été distribuée.

Il vous appartiendra de bien vouloir la remplir et de la remettre en fin de séance au Secrétariat du Conseil Municipal. J'ajoute que vous pouvez mettre votre adresse Internet, c'est très pratique quand on veut écrire à un Elu d'aller sur le Site de la Ville et de les trouver. Il est resté durablement plusieurs trous dans la mandature précédente.

Des cartes d'accès au parking Cathédrale (Marché Couvert) peuvent être obtenues au Secrétariat du Conseil Municipal.

Quelqu'un fait une allusion aux vélos. Rien n'est prévu pour les vélos!

- rires dans la salle –

A l'issue de cette séance, une photo de l'ensemble du Conseil Municipal sera prise dans le grand escalier de l'Hôtel de Ville.

Les membres du Conseil Municipal ainsi que le public sont invités à prendre un rafraîchissement après ... après avoir été au Monument aux Morts.

- applaudissements -

M. le Maire – On ne va pas tout de suite tomber dans la facilité!

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – On ira prendre le pot, après.

Voilà.

Donc, est-ce que tout le monde a signé ?

Alors, on reste en place.

Il manquera la signature de Monsieur RAUSCH.

Mme GENET – Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire, avez-vous déjà fixé la date du prochain Conseil Municipal ?

M. le Maire – Je prendrai contact avec les Présidents de Groupes, s'ils sont déjà désignés, pour fixer cette date.

Est-ce qu'on peut me communiquer, déjà, vous le savez déjà ?

Madame ZIMMERMANN, d'une part.

Et ici, qui est Président de Groupe ? Patrick THIL.

Parfait.

Donc voilà, c'est noté, nous ferons une conférence des Présidents pour fixer la date courtoisement ensemble.

La séance n'est pas levée parce qu'on attend que toutes les signatures soient effectives.

Et donc chacun reste à sa place.

Chacun reste à sa place en attendant d'aller à la photo officielle.

Je suggère aux Conseillers Municipaux de laisser à leur place leurs documents biographiques, comme ça les services les trouveront sur place.

Est-ce que les signatures sont terminées ? Oui.

Eh bien nous allons maintenant à la photo officielle.

La séance est levée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 Heures 05.

Le Président :

signé Dominique GROS